

sorte que le public soit mis au courant de la façon dont les négociations ont lieu. Sans cela, nous serons encore appelés un bon jour à gloser sur une loi semblable. Quel que soit le résultat du vote, j'insiste avec vigueur pour que nous tâchions de régler le problème et que ce faisant nous n'établissions aucune distinction entre la rémunération payée au représentant d'une circonscription et celle payée au représentant d'une autre. L'indemnité devrait être la même pour tous les députés. Si un député veut faire de gros dons de charité, c'est son affaire. Chacun de nous représente une circonscription et toutes sont égales devant le Parlement et devant la loi. Par conséquent, j'insiste fortement pour qu'on ne tente pas de changer la situation.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député? Ses commentaires m'ont impressionné et j'ai le même problème que lui, mais serait-il plus porté à appuyer cette mesure si le leader du gouvernement à la Chambre disait à la fin du débat que le gouvernement a l'intention d'établir un comité pour étudier la question? Un tel comité pourrait chercher des moyens de traiter des problèmes particuliers dont il a parlé en prévoyant, par exemple, quelque formule qui augmenterait automatiquement nos émoluments à l'avenir et réglerait la question des dépenses qui a tracassé bien des députés. Si le leader du gouvernement à la Chambre déclarait que le gouvernement a l'intention de renvoyer la question à un comité, changerait-il d'avis sur ce bill?

**M. Peters:** J'aimerais pouvoir dire oui, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Ne soyez pas radical.

**M. Peters:** Les radicaux de tous les côtés de la Chambre se rangent dans différentes catégories. J'aimerais dire oui, mais je ne pense pas que le ministre dira cela car on a déjà renvoyé la question à un comité qui, j'en suis sûr, prendra des décisions à ce propos. Si le ministre peut nous donner cette assurance catégorique, j'appuierai ce bill, mais je ne crois pas qu'il puisse le faire, même s'il le voulait. J'attendrai jusqu'à la troisième lecture, c'est-à-dire l'étape de l'adoption du bill, et si l'on fait une telle proposition, je suis sûr que beaucoup d'autres députés, tout comme moi-même, appuieront volontiers ce bill, bien que sans aucun doute d'autres s'y opposeront.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Avant de céder la parole au président du Conseil privé (M. MacEachen), je dois signaler à la Chambre qui si le ministre parle maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'espère être bref dans mes commentaires et aussi faire preuve de la même modération qui a généralement caractérisé ce débat. Je félicite les députés qui y ont participé et qui, presque sans exception, se sont abstenus de faire intervenir le sectarisme en exposant clairement leur opinion sur le bill.

[M. Peters.]

• (9.20 p.m.)

Après avoir écouté tous les discours, je suis confirmé dans mon impression que cette question est très difficile et que presque chaque député qui a pris la parole a adopté un point de vue différent. Même si la plupart des députés du NPD qui se sont exprimés se sont opposés d'une façon générale au bill, il y a au sein de ce parti une divergence d'opinions très nette sur certains détails.

Tout d'abord, la plupart des députés ont semblé avant tout soucieux des répercussions qu'aurait l'adoption de ce bill sur le prestige et la crédibilité du Parlement. Il y a là une réelle difficulté, mais il me semble qu'il y aurait quelque chose à dire sur l'autre aspect de la question. Il est vrai qu'on jugera du prestige et de la crédibilité du Parlement en partie sur ce que nous déciderons sur ce point, mais on en jugera aussi sur ce que le Parlement aura fait au cours de la présente session et des précédentes pour aider de vastes secteurs de la population du pays. Il serait regrettable de donner l'impression que nous n'avons accompli aucun progrès dans les autres domaines pendant cette session. Nous avons pris des mesures en faveur des retraités...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A 42 cents la tête!

**L'hon. M. MacEachen:** Nous avons traité des fonctionnaires fédéraux, des retraités du CN, des travailleurs adultes—en modifiant les dispositions du Code canadien du travail (Normes) en matière d'assurance-chômage—nous avons adopté un important programme d'été pour étudiants, portant sur 57 millions, et cette somme ne représente qu'une infime partie des fonds consacrés à ce programme pour ce groupe particulier. On veut voir au *Feuilleton* plusieurs mesures relatives aux programmes d'assistance aux agriculteurs canadiens. Je le souligne afin de préciser pour mon propre avantage et celui des autres que le Parlement s'est consacré durant toute la présente session à disposer de questions qui touchent la population du Canada et ces trois dernières brèves journées, nous avons abordé un sujet fort ennuyeux, mais qui touche les membres du Parlement.

Le chef du NPD, sûrement par erreur et non pas intentionnellement, a présenté dans son discours un raisonnement que je voudrais relever. Il avait été mentionné plus tôt ce jour-là dans un éditorial d'un quotidien. Selon ce raisonnement, la dernière augmentation en 1963 avait été conçue pour tenir compte des années à venir ainsi que des années précédentes. J'ai repassé le débat entier de 1963 et nulle part n'ai-je pu trouver une mention de la part d'aucun député de la Chambre, encore moins du gouvernement, selon lesquels l'augmentation adoptée en 1963 était extrapolée pour l'avenir. En réalité, le premier ministre d'alors a exposé le contraire en disant que l'augmentation était élevée parce que le gouvernement et le Parlement s'étaient abstenus d'intervenir pendant longtemps et à cause de l'augmentation dans le coût de la vie et la majoration générale des coûts. Pour ces raisons, l'augmentation de 1963 a été en vérité très grosse.